

LICENCE
PRO

Métiers de l'administration territoriale

formation en alternance
(initiale, continue ou en apprentissage)



Objectifs de la formation

Dans le contexte d'une actualité sans cesse renouvelée en matière de décentralisation et d'une évolution permanente du cadre législatif et réglementaire des collectivités territoriales, la licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale a pour objectif de favoriser l'accès aux métiers des collectivités territoriales, en proposant :

- › une formation en alternance (initiale ou apprentissage) pour des étudiants diplômés d'un bac+2
- › une formation continue pour des agents publics avec la possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour les étudiants diplômés, l'accent professionnel de la formation renforce les chances d'insertion dans l'emploi territorial. Pour les collectivités territoriales, la licence ouvre des opportunités de recrutement et elle peut contribuer à une gestion dynamique de leurs ressources humaines.

Trois spécialités

- › management des ressources humaines
- › finances locales et commande publique
- › règles et pratiques de l'urbanisme

80 % taux d'insertion

> chiffres de l'Observatoire de la formation et de la vie étudiante, enquête 2022

Contacts

Responsables de la formation

Alain Pariente

> alain.pariente@u-bordeaux.fr

+ d'info

<http://economie.u-bordeaux.fr/>
Formations/Licences-Professionnelles

Profil souhaité

Le niveau d'études minimum requis pour candidater est de deux années d'enseignement supérieur validées, c'est-à-dire deux premières années de licence (L2 ou DEUG), DUT ou BTS ; sont plus particulièrement adaptés les L2 de droit, d'administration économique et sociale, d'économie-gestion, les DUT tertiaires (notamment gestion des entreprises et administration) et les BTS tertiaires.

La sélection des candidats s'effectue sur dossier et entretien. Elle prend en compte non seulement le niveau académique des candidats mais aussi la qualité de leur projet professionnel et surtout leur motivation. Une accession à la licence est possible par une validation des acquis professionnels (VAP) pour les postulants n'ayant pas le niveau requis de diplôme.

Dispositif d'accompagnement

- › Une préparation aux concours de l'administration territoriale ainsi que des ateliers de techniques de recherche d'emploi sont proposés aux étudiants afin de favoriser leur intégration professionnelle.



Informations et secrétariat pédagogique

> Apprentissage : ua.mdega@u-bordeaux.fr
05 56 00 97 31

> Formation initiale : nathalie.de-martelaere@u-bordeaux.fr 05 56 00 97 85